

Compte-rendu Comité de Pilotage Projet éolien Blanzay – Volkswind France

16 janvier 2017

Présents :

Gwénaëlle AUTET	Conseillère Municipale
Alexandrine BEALU	Conseillère Municipale
Béatrice DEROUET	Conseillère Municipale
Daniel MERIGOT	Conseiller Municipal
Stéphane PRADEL	Conseiller Municipal
Carine LEYBROS	Chef de projet Volkswind
Alexis JUGE	Chargé de développement Volkswind

Compte-rendu :

1. Volkswind France
2. L'éolien en Région
 - Objectifs du Schéma Régional Eolien : 3000MW en 2023. Seulement 550 construits aujourd'hui => 350MW/an doivent être construits en région (100 éoliennes par an)
 - Région en net retard sur les objectifs du Grenelle de l'environnement
3. Stade d'avancement du projet (études de faisabilité)
 - Début 2016 : Etudes Environnementales initiées (chauves-souris, avifaune, flore, faune...)
 - 16 janvier 2017 : 1^{er} Comité de pilotage
4. L'instruction
 - L'autorisation unique
 - Les services instructeurs
 - La vingtaine d'avis consultatifs : Organes préfectoraux, services régionaux, défense, Collectivité, enquête publique, Commission des Sites ... etc.
 - La souveraineté du Préfet dans l'autorisation

5. Le COPIL

- Objectifs/Missions du COPIL :
 - Faire un état des lieux sur l'avancement du projet (planning et étapes)
 - Discuter des points de blocage et/ou de vigilance
 - Définir les besoins en information
 - Concevoir les modalités de mise en place des mesures d'accompagnement au-delà des obligations légales
 - Recentrer la Collectivité au cœur du projet
 - Groupe de travail donc partage des tâches
- Communication interne :
 - Via email avec Mairie en copie
 - Email et info interne au COPIL = non diffusion extérieure sauf accord COPIL
 - Chaque remarque ou correspondance issue d'un habitant doit être portée à connaissance du COPIL
- Fréquence des réunions : en cohérence avec les étapes du projet.
- Conditions d'ouverture COPIL Blanzay :
 - Elus du COPIL décident quel habitant intègre le COPIL
 - Ouverture à 3 ou 4 habitants de Blanzay
 - Charte à faire signer aux nouveaux membres
 - Renvoi si dérive

6. Moyens d'information

- Site internet commune Blanzay => création d'un onglet projet éolien
- 3 gazettes communales par an => intégrer info éolien et projet selon avancement
- Boitage de fascicule d'informations projet
- Visite de parc Volkswind et rencontre élus locaux (pour CM , COPIL, qq habitants)
- Exposition avec permanences en Mairie
- Soutien à Association locale dans ses actions en faveur du patrimoine, de la biodiversité, des économies d'énergie...

7. Calendrier prévisionnel

- Janvier : Compte rendu du COPIL du 16/01/2017 avec formalisation des règles du COPIL : envoyé au COPIL + Mairie
- Février : Etudes Acoustiques et paysagères vont débiter

- Mars : Publication d'une note d'info sur site internet Mairie : (Généralité éolien, Etapes d'un projet, le projet, point d'avancement)
- Avril : Présentation des résultats intermédiaires des études au COPIL
- Mai : Visite parc éolien + rencontre élus locaux
- Juin : Achèvement des études environnementales, acoustiques et paysagères
- Fin Juin ou septembre : Exposition sur le projet, le scénario retenu... avec permanences
- Dépôt des demandes d'autorisation en Préfecture
- Instruction, Enquête publique etc...
